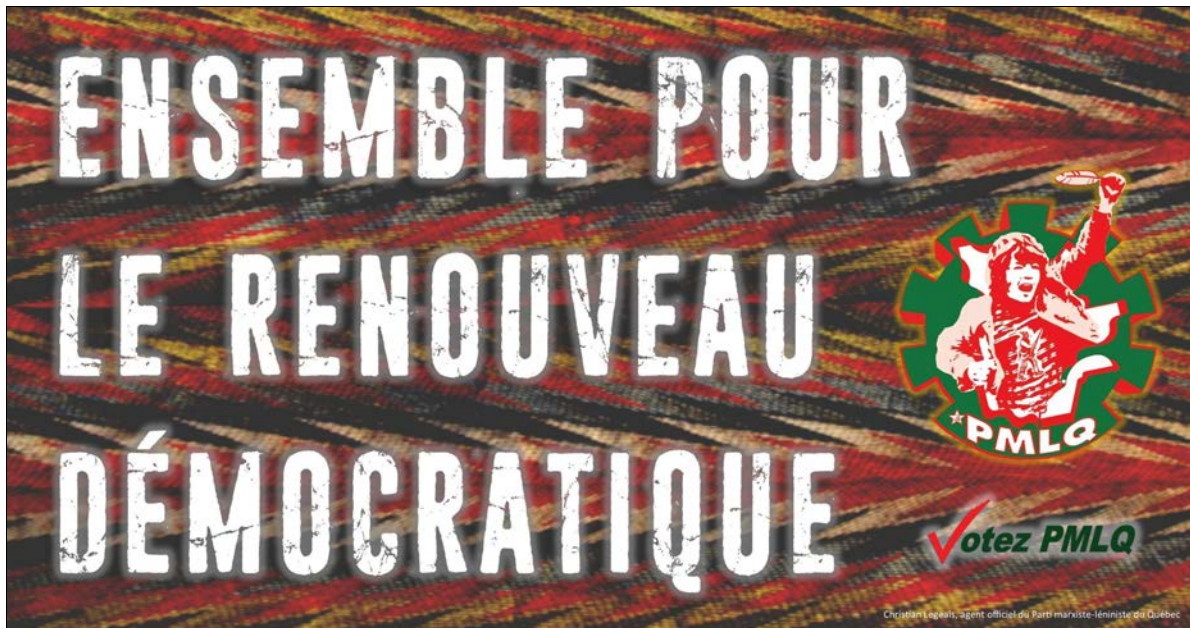


Élections du 3 octobre au Québec

**La campagne du Parti marxiste léniniste du Québec
pour le renouveau démocratique et pour investir
le peuple du pouvoir de décider**



Élections au Québec

- **Appel aux travailleurs et aux jeunes à rejeter le prochain gouvernement Legault**
– *Parti marxiste-léniniste du Québec, 25 septembre 2022* –

Enjeux électoraux

- **On ne peut laisser notre sort entre les mains des gouvernements de partis cartellisés**
– *Fernand Deschamps* –
- **Des plans verts d'électrification et d'extraction minière qui se heurtent aux désirs de la population**
– *Pierre Soublière* –
- **Mobilisation citoyenne à Rouyn-Noranda pour forcer le gouvernement à mettre en oeuvre les standards environnementaux**
– *Entrevue avec Nicole Desgagnés* –

- **Au sujet de la pénurie de main-d'oeuvre et de l'environnement**
– *André Racicot, travailleur minier de l'Abitibi à la retraite* –

À titre d'information

- **Candidats et partis politiques à l'élection du 3 octobre**

Élections du 3 octobre au Québec

La campagne du Parti marxiste léniniste du Québec pour le renouveau démocratique et pour investir le peuple du pouvoir de décider

Le Parti marxiste-léniniste du Québec (PMLQ) présente douze candidats aux élections du 3 octobre au Québec. Six femmes et six hommes se présentent aux élections - six à Montréal, trois sur la rive sud de Montréal, deux à Québec et un à Gatineau.

Le système électoral archaïque et les médias monopolisés privilégient les partis présents à l'Assemblée législative en leur fournissant des millions de dollars provenant des fonds publics et de la publicité gratuite pour promouvoir leurs campagnes. Les petits partis et les candidats indépendants sont écartés et la population elle-même est marginalisée. La participation du PMLQ à l'élection donne aux travailleurs une plate-forme pour parler en leur propre nom de leurs conditions de vie et de travail et des solutions qu'ils connaissent par expérience contribueront à résoudre les problèmes auxquels ils sont confrontés. Ce sont les solutions qui ne sont pas proposées par le principal parti cartellisé que les élites dirigeantes ont choisi comme champion dans cette élection et dont les sondages prédisent qu'il remportera une majorité écrasante.

La logique des pouvoirs en place est que le rôle de l'élection est de former un gouvernement de parti et que rien d'autre ne compte. Le PMLQ appelle les électeurs à rompre avec la politique de marginalisation et à affirmer qu'il existe des alternatives à l'état actuel des affaires et à la direction du Québec.

La campagne du PMLQ est basée sur les principes démocratiques et non sur l'opportunisme électoral. Le PMLQ dit : « En tant que travailleurs, nous pouvons parler pour nous-mêmes et avoir notre mot à dire sur les affaires dans nos lieux de travail, nos endroits d'étude, nos communautés, nos villages, nos villes et pour l'ensemble du Québec. Joignez-vous à nous dans le travail pour le renouveau démocratique et pour investir le peuple du pouvoir de décider ! »

ÉLECTIONS GÉNÉRALES QUÉBEC 2022

Échanges d'opinions sur les enjeux des élections

Bienvenue à toutes et à tous !

Dimanche 2 octobre à 15 h

Pour participer, en personne OU en ligne, veuillez vous inscrire à l'avance à : permanence@pmlq.qc.ca

Christian Legault, agent officiel du Parti marxiste léniniste du Québec

Cliquez pour agrandir

POUR UN QUÉBEC MODERNE ET SOUVERAIN QUI DÉFEND LES DROITS DE TOUTES ET DE TOUS



PLATEFORME POLITIQUE 2022

- HUMANISONS L'ENVIRONNEMENT SOCIAL ET NATUREL
- POUR LE RENOUVEAU DÉMOCRATIQUE
- ARRÊTEZ DE PAYER LES RICHES - AUGMENTEZ LES INVESTISSEMENTS DANS LES PROGRAMMES SOCIAUX

JOIGNEZ-VOUS AU PMLQ, L'INSTRUMENT NÉCESSAIRE POUR FORGER L'UNITÉ DE LA CLASSE OUVRIÈRE ET LUI PERMETTRE D'ACCOMPLIR SA MISSION DE BÂTISSEUSE DE LA NATION QUI INVESTIT LE PEUPLE DU POUVOIR SOUVERAIN



Élections au Québec

Appel aux travailleurs et aux jeunes à rejeter le prochain gouvernement Legault

– *Parti marxiste-léniniste du Québec, 25 septembre 2022* –

QUE LA CLASSE OUVRIÈRE DEVIENNE LA NATION ET INVESTISSE LE PEUPLE DU POUVOIR SOUVERAIN



L'alternative au statu quo est le programme pour le renouveau politique et une constitution moderne. C'est le programme pour que la classe ouvrière constitue la nation et investisse le peuple du pouvoir souverain. Ce que l'on entend par « la volonté du peuple » trouvera son expression lorsque la classe ouvrière et le peuple élaboreront leur propre processus décisionnel sur une base moderne. Cela nécessite d'affirmer leur droit de participer à la prise de décisions et à leur mise en oeuvre.

On prédit un gouvernement majoritaire de la Coalition Avenir Québec à l'issue des élections du 3 octobre. Déjà, l'augmentation des coûts, la diminution des services et l'augmentation des problèmes de toutes sortes a tangiblement accru les tensions au sein de la société, créant plus de désespoir et de problèmes qui exacerbent une situation déjà intenable. Les niveaux déjà inacceptables de sans-abrisme, de faim, de violence contre les femmes et les minorités, de discrimination et de promotion du racisme par l'État, de criminalisation de la conscience et de la dissidence augmentent. Sont également inacceptables et continuent également de se multiplier les stratagèmes sanctionnés par l'État pour payer les riches au nom de grands idéaux et la privatisation des programmes sociaux qui obligent les gens à se débrouiller ou à périr.

Les Québécoises et les Québécois ne l'acceptent pas. Ils se battent contre cela. Alors que leur

réserve un gouvernement majoritaire de la CAQ dans ces conditions ? Que pouvons-nous attendre d'un autre gouvernement majoritaire de François Legault ?

Au nom du nationalisme québécois, un gouvernement majoritaire de Legault fera tout pour concentrer les pouvoirs de police dans les mains de l'exécutif qui fera adopter des lois à cet effet par l'Assemblée nationale. Dans ces élections, il est important de voter d'une manière qui ne permette pas à ce gouvernement de prétendre que c'est un mandat qui lui a été donné par le peuple. Cela peut se faire par un faible taux de participation (l'abstention) qui sera l'expression du rejet du système électoral non représentatif. Cela peut être fait en votant pour des candidats qui utiliseront leur position pour défendre ce qui est juste, et non ce qui est opportun pour maintenir leurs prétentions à avoir de meilleures solutions, car cela revient à préserver le statu quo. Par exemple, on peut demander aux députés élus de refuser de prêter serment d'allégeance au roi d'Angleterre appelé le roi du Canada. Si on leur interdit de siéger, cela créera une crise constitutionnelle car la question sera posée : le député est élu pour représenter le peuple ou pour représenter l'ordre constitutionnel sur lequel règne ce roi qui représente des intérêts étrangers ? Ce sera l'occasion d'engager tout le monde dans une discussion sur quel type d'ordre constitutionnel il nous faut.

Cela est important car les résultats du vote montreront la fraude des élections sous un ordre constitutionnel où le peuple n'est pas représenté. Cet ordre constitutionnel permet au pouvoir exécutif d'émettre des décrets au nom de valeurs et d'intérêts qui sont ceux des riches et des fauteurs de guerre américains. Il permet aux riches de s'enrichir aux dépens de la majorité des Québécois qui sont refoulés dans la pauvreté et réduits à des choses qui ne comptent pour rien. Tout cela est fait au nom de grands idéaux et du nationalisme québécois. La variante libérale, à la Trudeau au fédéral et tous ceux qui revendiquent les valeurs appelées multiculturalisme pour le Québec, contre la variante nationaliste connue sous le nom d'intégration ou interculturelisme – qui reviennent toutes à la même chose. Elles ne sont pas une alternative, elles font toutes partie d'un même modèle.

Les deux variantes prétendent parler au nom de la paix, de la liberté, de la démocratie et de valeurs québécoises. Elles ont leur expression aux États-Unis et en Europe où les peuples sont entraînés dans des guerres civiles tragiques chez eux et dans des guerres destructrices à l'étranger, et peut-être même bientôt dans une troisième guerre mondiale. Aux États-Unis, le côté Biden de l'équation, comme les libéraux de Trudeau et le NPD au Canada, veut concentrer plus de pouvoirs entre les mains de l'exécutif tout en préservant ce qu'il appelle l'ordre constitutionnel. Il le fait au nom de l'opposition à l'autoritarisme et du respect des droits humains, mais son bilan au pays et à l'étranger rend ces prétentions peu crédibles. Comme lui, le camp Trump veut également exercer des pouvoirs de police sans contrainte. La première administration Trump, la tentative de coup d'État du 6 janvier 2021 et le plan de ces forces montrent que l'objectif est d'utiliser la présidence, le judiciaire et le Congrès pour briser l'ordre constitutionnel actuel, sans la moindre prétention d'être antiraciste ou solidaire avec qui que ce soit.

Tout cela aura également un impact sur les luttes de factions sectaires dans le Québec post-électoral.

Quand nous parlons d'un gouvernement de pouvoirs de police, ce n'est pas la même chose que la loi martiale ou le régime militaire. Les pouvoirs de police sont des pouvoirs de prérogative qui s'exercent en dehors du cadre législatif. C'est que les anciennes formes ne fonctionnent plus. Elles ont été créées pour faire contre-poids aux pouvoirs de prérogative à l'aide d'un corps législatif fonctionnel qui permet de



réglent les différends entre les factions au pouvoir et donne de la crédibilité à la domination du peuple par une élite. En Europe, ce qu'on appelle les forces fascistes – caractérisées par le racisme, les politiques anti-immigrants et la propagande appelée nationalisme de droite – gagnent du terrain contre les forces et les gouvernements de la gauche dits libéraux et prétendument centristes. Ils s'efforcent de contrôler des forces productives qui échappent à leur contrôle. La situation est en effet dangereuse et ne peut être résolue en prenant parti pour l'un ou l'autre camp. Elle ne peut être résolue que si la classe ouvrière adopte des positions militantes qui défendent ses réclamations à la société et celles de la société elle-même.

Le Québec est lui aussi pris dans ce maelström, cet état mondial de mouvement confus et d'agitation violente.

C'est maintenant aux travailleurs et aux jeunes de trouver une voie pour le Québec et le Canada, de trouver où se trouve leur avenir dans le monde d'aujourd'hui et de demain. Dans les élections du 3 octobre, les travailleurs et les jeunes peuvent décider de la meilleure façon de montrer qu'ils rejettent ce système de gouvernement de partis cartellisés qui permet la mise en place d'une gouvernance de pouvoirs policiers. Quant au gouvernement qui sera élu, il sera très important de s'élever contre l'adoption de lois qui donnent à l'utilisation de ces pouvoirs un vernis juridique, y compris le recours à la clause dérogatoire avec laquelle on prétend défendre les intérêts du Québec, mais qui permet en fait l'adoption de lois qui divisent le peuple, qui n'apportent aucune solution aux problèmes auxquels est confronté le corps politique et qui ne rejettent pas l'ordre constitutionnel inscrit dans la Constitution canadienne, en opposition aux intérêts du Québec.

L'opposition qui prétendra être le choix populaire à l'Assemblée législative aura un rôle à jouer à cet égard. Elle doit voir la nécessité d'être à la hauteur de la situation et de répondre à l'appel de l'histoire, au lieu d'accepter le rôle que l'ordre constitutionnel lui dicte de jouer en tant que loyale opposition. Toute prétention que c'est la chose responsable à faire doit être contestée, car la situation devient beaucoup trop urgente et beaucoup trop grave pour essayer d'échapper à l'appel de l'histoire. Marquer le temps ne servira pas le peuple, peu importe les prétextes.

Loin de se décourager, la classe ouvrière doit se fixer une nouvelle piste sur laquelle s'engager. Elle doit démentir l'absurdité que ses revendications salariales pour affronter l'augmentation du coût de la vie alimentent l'inflation ou que les travailleurs sont en quelque sorte responsables de la grave récession qui s'annonce quand ils réclament des programmes sociaux, des infrastructures et des lois qui favorisent le bien-être de l'environnement social et naturel plutôt que de favoriser les riches. Elle doit rejeter l'ordre constitutionnel qui permet l'existence d'un gouvernement de pouvoirs de police, elle doit exposer l'essence antipopulaire et anti-québécoise de l'ordre constitutionnel actuel et faire avancer le renouveau démocratique et l'idée d'une constitution moderne.

À chaque fois, il est important d'intervenir de manière à changer la situation en faveur du peuple, même si cela semble difficile. Et ce l'est difficile. Cela comprend aussi comment intervenir dans cette élection qui marginalise le peuple et réduit ses préoccupations au silence. Organiser des discussions pour déterminer comment les choses se présentent alors que l'offensive antisociale continue d'imposer un énorme fardeau au peuple et à la société est un des fronts d'organisation les plus importants dans la période à venir.



Enjeux électoraux

On ne peut laisser notre sort entre les mains des gouvernements de partis cartellisés

– Fernand Deschamps –



Montréal, action en appui à la grève climatique, 23 septembre 2022

Les revendications des jeunes et des travailleurs du Québec en faveur de la justice climatique occupent une place prépondérante dans leur esprit à un moment où les catastrophes frappent les populations du monde entier, y compris l'est du Canada et le Québec, et où le « Plan pour une économie verte 2030 » du gouvernement Legault est composé de plus de stratagèmes pour mettre encore plus d'argent dans les mains de riches intérêts privés.

Les jeunes qui sont très présents lors de ces actions pour humaniser l'environnement naturel et souvent les principaux organisateurs mettent de l'avant la nécessité de lutter. Ils ne se font aucune illusion sur les gouvernements de partis au pouvoir face à la crise climatique, encore moins sur le système des tribunaux. En effet, en juillet 2022 la Cour suprême du Canada a refusé d'entendre une demande de l'organisme Environnement Jeunesse qui voulait tenter une action collective au nom des jeunes de 35 ans et moins contre le gouvernement du Canada « pour l'insuffisance de ses actions face à l'urgence climatique »[1].



Sur le site web de la CAQ, on parle d'« Actions pour lutter contre les changements climatiques », dont réduire les gaz à effet de serre (les GES) par « l'achat et la vente de droits d'émission de GES » par des grandes entreprises. On n'a qu'à penser aux alumineries, aux fonderies, aux aciéries, aux cimenteries, aux usines de pâtes et papiers, aux raffineries de pétrole, aux mines, aux entreprises de transport maritime, terrestre et aérien qui sont visées en tant que grands pollueurs.

Pour ceux qui connaissent ce stratagème, il est appelé *Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec* (SPEDE), un marché du carbone qui inclut le

Québec et la Californie. Ce que cela veut dire, c'est que les entreprises dans ces secteurs de l'économie bénéficient du droit de polluer. La seule condition est que si elles dépassent un certain seuil fixé par le gouvernement, elles doivent acheter des crédits en compensation de leur dépassement de ce seuil[2].

En d'autres mots, ces entreprises peuvent continuer à polluer en autant qu'elles paient une amende. Lorsque ce système a été mis au point en 2006, par le gouvernement libéral de Jean Charest, la prétention était que cela va quand même inciter les grands pollueurs à chercher des solutions technologiques pour réduire la pollution. Qui va payer pour ces changements technologiques ? La réponse est que l'argent va être pris dans le Fonds vert mis en place par le gouvernement du Québec à la même époque. On y trouve des sommes d'argent annuelles importantes de plusieurs centaines de millions de dollars qui sont générées par les différentes entreprises et les particuliers qui ont droit d'y participer lors des « achats et ventes de droits d'émission de GES » à l'occasion d'enchères qui se tiennent quatre fois par année entre le Québec et la Californie.

Ce « Fonds vert » maintenant appelé Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC) est une manne pour les grands pollueurs qui peuvent en retour demander des subventions aux différents ministères du gouvernement du Québec pour soi-disant diminuer la production annuelle des GES. Ainsi, dans les documents rendus publics dans le passé sur le Fonds vert par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques, on apprend que pour la période de 2008 à 2013 des monopoles du transport comme Canada Steamship, Bombardier et CN, des monopoles miniers comme RioTinto et l'aluminerie Alouette, des usines des pâtes et papier détenues par Kruger et autres, ont pu se faire payer aux frais du ministère des Transports du gouvernement du Québec l'achat de navires, de locomotives, le transport en vrac d'alumine, le transport de bois à raison de plusieurs millions de dollars. En d'autres mots les montants que paient en amendes ces grands industries pour le droit de polluer leur reviennent sous forme de subventions de l'État[3].



Certaines émetteurs industriels de GES se font même exempter de payer ces amendes au gouvernement du Québec parce qu'ils sont « exposés à une forte compétition nationale ou internationale ». Comme cela a été révélé en août dernier, c'est 89 entreprises dans les domaines des pâtes et papiers, des mines, de l'aluminium, de la métallurgie, du ciment, du bouletage et de la sidérurgie qui peuvent déroger à la loi sur les normes environnementales sur les rejets dans l'air et dans l'eau. Plusieurs de ces entreprises appartiennent à des oligopoles de propriété étrangère : Rio Tinto, Arcelor Mittal, Lafarge, Tata Steel, Kruger, Cascades et Produits forestiers Résolu[4].

Il ne faudrait pas s'étonner une fois l'élection passée qu'un scénario similaire soit proposé par le parti au pouvoir pour réduire les émissions de métaux toxiques de la fonderie Horne, propriété de Glencore, à Rouyn-Noranda. Déjà, cet oligopole minier a reçu entre 2009 et 2014 plus de 1 millions de dollars de subventions gouvernementales du Fonds vert pour ses opérations à Baie Déception, dans le Nunavik, là où il extrait le nickel de quatre mines souterraines dont Raglan et Katinniq [5].

Avec le projet de loi 44, *Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification*, parrainé et adopté en octobre 2020 par le gouvernement Legault, c'est maintenant le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques qui a les pleins pouvoirs de distribuer les sommes générées par le Fond

vert aux riches intérêts privés sans que soit divulgué à qui ces montants sont distribués. Ainsi Radio-Canada rapportait le 9 décembre 2021, dans un article intitulé « Le Fonds vert toujours aussi opaque », que les Comptes publics du gouvernement du Québec ne permettent seulement d'avoir qu'un aperçu très sommaire du Fonds vert. « Pour l'année financière 2020-2021, plus d'un milliard de dollars ont été dépensés par les différents ministères sans qu'on sache pourquoi exactement. Pendant la même période, les revenus provenant principalement d'une taxe sur l'essence ont été de 761 millions de dollars [6] », rapporte Radio-Canada.

Sur le site web de la CAQ, sous la rubrique « La CAQ en environnement : meilleur bilan de l'histoire ? », il n'y a pas un mot sur le fait qu'en décembre 2021 le gouvernement Legault, à la demande des grands intérêts privés qui contrôlent les sociétés minières, tels que Glencore et Vale, a haussé arbitrairement de cinq fois la norme d'émission de nickel dans l'air, en contradiction avec les standards internationaux de l'Organisation mondiale de la santé, qui sont la norme acceptée par la communauté scientifique internationale.

Des expressions comme « développer une économie verte » sont utilisées pour laisser entendre que les méthodes utilisées sont durables et respectueuses de l'environnement naturel et social, alors qu'en réalité elles ne répondent pas aux revendications du peuple qui réclame un environnement sain et salubre et qui exige des comptes pour les décisions prises par le parti au pouvoir.

La voie empruntée par le parti cartellisé dont on prévoit qu'il formera le gouvernement majoritaire de Legault est une voie désastreuse parce qu'elle est sous le contrôle des intérêts privés supranationaux . Elle est en opposition à celle de la construction d'une économie diversifiée qui suffit à ses besoins et qui est sous le contrôle du peuple et au service de ses besoins et de son bien-être. Tout cela montre que la sauvegarde de l'environnement naturel et social et la prévention des catastrophes climatiques nécessitent que le peuple prenne les choses en main par le renouveau du processus décisionnel à tous les niveaux.



Fernand Deschamps est le candidat du PMLQ dans Verdun.

Notes

1. « La Cour suprême refuse d'entendre l'appel d'Environnement Jeunesse », *Le Devoir*, 29 juillet 2022
2. « Le marché du carbone au Québec : mythe et réalité - Fernand Deschamps », *Chantier politique*, 25 mai 2015.
3. PAREGES – Liste des projets acceptés 2008-2013, Ministère des transports du Québec

4. « Voici les 89 entreprises polluantes que Québec autorise à déroger à la loi », Radio-Canada, 21 août 2022

5. « Liste des subventions versées par le Fonds vert dans le cadre du Plan d'action sur les changements climatiques 2006-2012 », Ministère des Transports du Québec, 2015

6. « Le Fonds vert toujours aussi opaque », Radio-Canada, 9 décembre 2021

(Avec des informations du Gouvernement du Québec, Chantier politique, Le Devoir, Radio-Canada, CAQ)



Des plans verts d'électrification et d'extraction minière qui se heurtent aux désirs de la population

– Pierre Soublière –



Action en appui à la grève climatique à Gatineau, 23 septembre 2022

Bientôt, le 23 septembre, aura lieu la Grève mondiale pour le climat durant laquelle les peuples du monde, parmi lesquels le Québec prend fièrement sa place, feront valoir haut et fort la nécessité de protéger l'environnement naturel.

La classe dirigeante du Québec dit que l'environnement est une valeur québécoise qu'elle défend. Vraiment ? Il suffit de jeter un coup d'œil sur la Loi 44, *Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification*. Cette loi a été adoptée par l'Assemblée nationale le 20 octobre 2020 à 74 voix contre 47. Fort de cette loi et de son projet de faire du Québec « la batterie de l'Amérique du Nord », la Coalition avenir Québec a récemment annoncé son intention de doubler la capacité d'Hydro-Québec. Ainsi, elle projette de harnacher de nouvelles rivières au cours des prochaines années. En prévision de cette annonce, le gouvernement Legault avait rejeté la mise en place d'une aire protégée le long de la rivière Magpie, une rivière de 300 kilomètres qui se déverse dans le golfe du Saint-Laurent à l'ouest de Havre-Saint-Pierre, en raison de son potentiel hydroélectrique.

Beaucoup s'opposent à ce projet, comme le préfet de la MRC de la Minganie et le Conseil des Innu de Ekuanitshit qui déclarent qu'ils ont déjà perdu des lieux importants avec l'enneigement provoqué par le projet de la rivière Romaine. Des élus de la Côte-Nord et des représentants des Premières

Nations ont accordé l'an dernier un statut de « personnalité juridique » à la rivière Magpie, ce qui signifie qu'ils accordent à la rivière le statut d'une entité vivante qui possède des droits qui lui sont propres au même titre qu'un être humain ou qu'une corporation. Le directeur général de la Société pour la nature et les parcs du Québec a déclaré : « La vision d'un Québec devenant la batterie de l'Amérique du Nord représente un risque énorme pour la protection de notre territoire et de notre biodiversité. »

D'autre part, l'annonce en octobre dernier par le gouvernement Legault de créer un « pôle mondial pour toute la filière batterie » au Québec a des répercussions directes sur l'environnement humain et naturel d'une vingtaine de municipalités en Outaouais, particulièrement la Municipalité régionale de comté (MRC) de Papineau où le graphite, un des minéraux critiques, se trouve en abondance. Dans cette MRC, les titres d'exploration miniers (claims) pour extraire le graphite se comptent par centaines, et presque tous les villages sont ciblés par ces titres.

Avec son *Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques 2020-2025*, le gouvernement du Québec prétend que « la valorisation des minéraux critiques et stratégiques permettra au Québec de poursuivre sa transition énergétique et technologique et de créer des emplois de qualité dans les régions tout en contribuant à développer une économie plus verte ».

Le graphite fait partie de ces minéraux — avec le lithium, le nickel, le cobalt et le cuivre — dont l'extraction est essentielle à ce « pôle mondial de la batterie » dans lequel des milliards de dollars en fonds publics sont investis par le gouvernement du Québec. Ce projet d'extraction de minéraux critiques s'inscrit dans le cadre du Partenariat pour la sécurité des minéraux (MSP) des États-Unis pour la sécurisation d'une chaîne d'approvisionnement en minéraux critiques fabriquée en Amérique -partenariat auquel adhère le Canada – et dans la Stratégie canadienne sur les minéraux critiques du gouvernement fédéral, elle-même intimement liée à ce partenariat au service des États-Unis.



Bien que présenté comme uniquement utile aux batteries de véhicules électriques, le graphite est aussi une composante d'instruments et d'armes militaires, telles les bombes au graphite comme celles utilisées par l'OTAN dans les bombardements de la Yougoslavie en 1995. La bombe au graphite est une des armes développées par l'armée américaine destinées à paralyser les équipements électriques sans les détruire définitivement. En explosant à proximité du sol, cette bombe libère des milliers de fibres de carbones microscopiques qui s'infiltrent dans tous les systèmes électriques – centrales électriques, transformateurs et postes haute tension ou systèmes de télécommunications – afin d'y créer de gigantesques courts-circuits.

Présentement des machines minières sont à l'oeuvre entre les municipalités de Duhamel et de Lac-des-Plages, sur un territoire couvrant la superficie de plusieurs municipalités. Il y a des forages à 500 mètres du lac Doré décrit comme étant un lac exceptionnel et habité, juste à la sortie de la réserve faunique de Papineau-Labelle. Ces travaux feraient partie d'un projet d'une durée de 15 ans qui prévoit une production de 100 000 tonnes de concentré de graphite à 95 % de carbone.

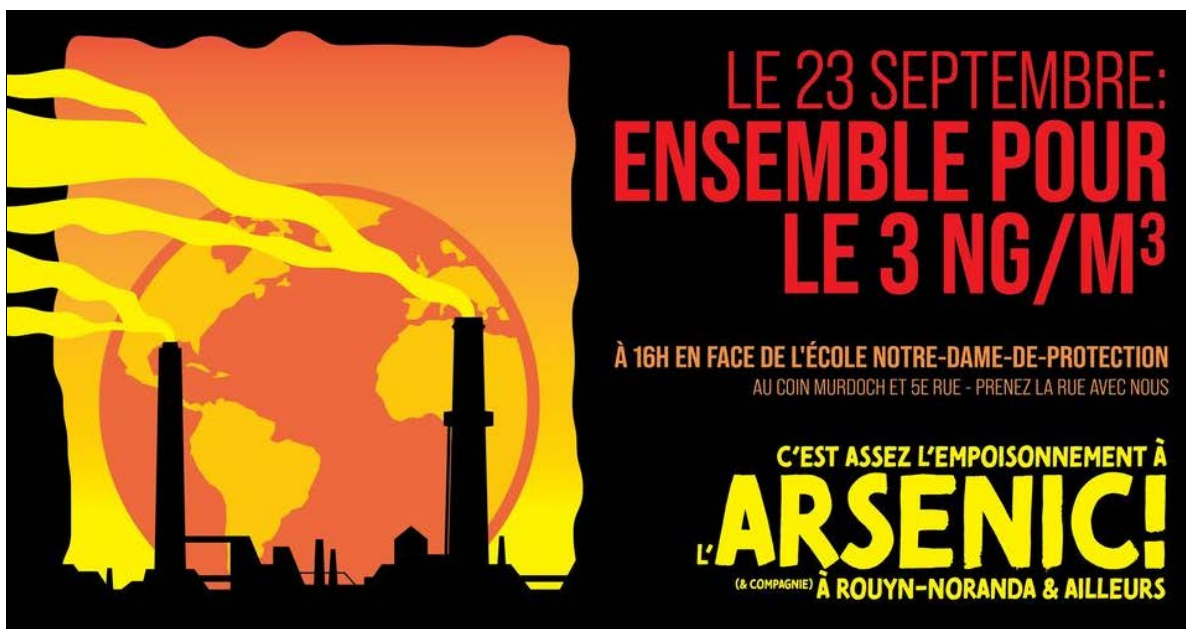
Selon le maire de Duhamel et porte-parole de la MRC de Papineau, les lois actuelles permettent de mettre des mines presque n'importe où. Ensemble, les résidents ainsi que les représentants au niveau municipal réclament le pouvoir de mieux contrôler l'exploitation minière de leur région. Les citoyens ont l'appui de la MRC et des 10 municipalités de la Petite-Nation, personne n'ayant pris position en faveur de ces développements. Ils déplorent le fait que peu de règles permettent aux municipalités et aux MRC d'encadrer l'implantation de l'industrie minière sur leur territoire. Même les élus affirment ne pas avoir les pouvoirs nécessaires pour faire respecter la volonté de leurs citoyens, protéger le secteur récréotouristique, les villégiatures, la foresterie et la santé publique. Selon le maire de Duhamel : « S'il s'agit de minéraux d'avenir, c'est aussi notre avenir dont il est question et on aimerait avoir un mot à dire sur le sujet. »

Pierre Soublière est le candidat du PMLQ dans Chapleau.



Mobilisation citoyenne à Rouyn-Noranda pour forcer le gouvernement à mettre en oeuvre les standards environnementaux

– Entrevue avec Nicole Desgagnés –



Le 23 septembre prochain, à l'occasion de la Journée mondiale de grève pour le climat, la communauté de Rouyn-Noranda organise une marche pour forcer le gouvernement du Québec à mettre en oeuvre les standards environnementaux afin de protéger la population. Une des demandes principales est que le gouvernement du Québec doit obliger le géant minier/métallurgique anglo-suisse Glencore à réduire l'émission d'arsenic de la fonderie Horne à 3 nanogrammes par mètre cube, qui est la norme officielle au Québec, dans les plus brefs délais.

Cette marche fait suite à toute une série d'actions citoyennes menées par les organismes communautaires, dont des assemblées publiques où les résidents ont pris la parole pour faire entendre leur voix et leurs revendications. *Forum ouvrier* s'est entretenu récemment avec Nicole Desgagnés, porte-parole du Comité ARET (Arrêt des rejets et émissions toxiques Rouyn-Noranda), qui est très actif dans cette action citoyenne. ARET est un comité de parents d'enfants du quartier

Notre-Dame, situé très près de la fonderie, de même que de citoyens et citoyennes mobilisés pour protéger la santé de leurs enfants et de la population de Rouyn-Noranda.

Forum Ouvrier : Bonjour Nicole, pouvez-vous nous expliquer le but de la manifestation du 23 septembre dont votre comité est un des principaux organisateurs ?

Nicole Desgagnés : La manifestation du 23 septembre est une manifestation pour la planète, en lien avec les changements climatiques. Elle est aussi en lien avec les injustices environnementales. On considère que la situation que nous vivons ici est une injustice environnementale. On sait que tout ce qui s'en vient avec les changements climatiques touche davantage les plus pauvres et les plus vulnérables, les pays les plus pauvres en particulier. Nous considérons qu'à Rouyn-Noranda, nous faisons face aussi à une injustice environnementale dans le sens que les normes québécoises ne sont pas appliquées chez nous. Un des thèmes importants de la marche c'est l'atteinte du 3 nanogrammes par



mètre cube (ng/m³) d'arsenic dans l'air qui est la norme officielle au Québec et la norme de l'Organisation mondiale de la santé. Plusieurs organismes communautaires participent à l'organisation de la marche, dont le Regroupement d'éducation populaire de l'Abitibi-Témiscamingue, La planète s'invite au parlement Abitibi-Témiscamingue, ARET et Mères au front de Rouyn-Noranda. Il y aussi d'autres situations d'injustice environnementale au Québec, notamment parmi les communautés autochtones.

La mobilisation citoyenne dans la région pour protéger la santé de la population est très forte. Personnellement, je n'ai jamais vu les médecins aussi mobilisés qu'ils le sont présentement. Nous vivons une convergence de beaucoup de groupes de la population. Il y a des syndicats qui sont mobilisés, des gens d'affaires également. Tout le monde se connaît ici.

FO : Vous n'êtes pas d'accord avec la proposition du gouvernement et de Glencore de réduire les émissions d'arsenic dans l'air par la fonderie Horne à 15 ng/m³ d'ici 5 ans. Pouvez-vous nous en dire plus ?

ND : Nous trouvons cette proposition insuffisante. En 2004, il y a eu un avis d'experts de la santé de l'INSPQ (Institut national de santé publique du Québec) et de l'environnement qui ont recommandé que la fonderie baisse ses émissions d'arsenic à 10 ng/m³ en 18 mois. Ces spécialistes avaient fait cette recommandation parce qu'on venait juste de passer une période où cela avait même monté à 1000 nanogrammes parfois pendant certaines années. Malgré cela, entre 2007 et 2017, le gouvernement du Québec a permis des émissions allant jusqu'à 200 ng/m³. Et dans l'attestation gouvernementale qui va de 2017 à novembre prochain, le gouvernement a autorisé 100 nanogrammes.

Les recherches, qui n'ont cessé d'augmenter depuis l'époque, montrent que la norme est insuffisante. Elles ont démontré que nous avons beaucoup plus de cancer du poumon dans la région qu'à l'échelle du Québec alors que nous ne fumons pas plus qu'ailleurs. Elles ont démontré également que nous avons des nouveau-nés de plus petit poids, que nous avons des enfants qui naissent avec des retards de croissance intra-utérine. Ils ont des retards dans leur développement dès leur naissance. Ici nous avons beaucoup de métaux et nous devons examiner la synergie de ces métaux-là. Il n'existe pas beaucoup d'études qui montrent la synergie des émissions dans l'air de différents métaux, arsenic, plomb, cadmium, nickel, etc.

Si la norme était de 15 nanogrammes et qu'il y avait juste l'arsenic qui est en cause, peut-être que cela protégerait les enfants de la neurotoxicité. Toutefois ce que les scientifiques disent, c'est que quand nous sommes dans une situation d'effet synergique de métaux, nous faisons face à des impacts beaucoup plus grands. Nous disons que la norme de 15 nanogrammes pour l'arsenic, cela peut être une étape, mais pas une étape qu'on atteint dans 5 ans. Il faut l'atteindre immédiatement. Nous devons atteindre le 15 nanogrammes très vite, et se fixer un échéancier pour atteindre la norme québécoise du 3 nanogrammes le plus rapidement possible.



Des résidents s'expriment lors d'une assemblée publique, le 8 juillet 2022, pour demander au gouvernement d'obliger Glencore à respecter les standards environnementaux.

La proposition du ministre de l'Environnement et de Glencore veut dire qu'on va vivre avec une émission supérieure à 15 nanogrammes pendant 5 ans. Pendant ce temps, le cadmium et les autres métaux sont aussi au-delà de la norme québécoise. On demande que le 15 nanogrammes pour l'arsenic soit atteint dans la première année et c'est possible parce que déjà, certains jours, entre 15 et 30 % selon les années, le 15 nanogrammes est atteint. Ce qui fait augmenter les émissions, ce sont les intrants, les produits qui sont traités par la fonderie qui sont riches en arsenic.

On sait aussi que plus tu es exposé tôt dans la vie, plus tu cours de risques par la suite. On hypothèque la vie des gens et on sait que notre espérance de vie est en moyenne de 2 à 5 ans plus basse que les autres villes et que la moyenne au Québec.

Nous n'apprécions pas la position du gouvernement non plus qu'à partir du moment où on atteindra le 15 nanogrammes, toute une partie de la ville vivra en fait sous une émission de 3 nanogrammes, soit environ 85 % de la ville. Le reste, comme le quartier le plus touché qui est situé près de la fonderie, continue de vivre avec une émission de 15 nanogrammes. C'est un argument de division qui n'est pas acceptable.

Le gouvernement a annoncé une consultation en ligne sur l'arsenic qui va débiter le 6 septembre. Nous avons vécu au Québec la consultation sur le nickel, et les rapports étaient unanimes, même de la santé publique, et pourtant le gouvernement n'a pas écouté les scientifiques. Il a réduit dramatiquement la limite d'émission du nickel. [En avril dernier, à la demande expresse de Glencore, le gouvernement a décidé, par réglementation, de permettre un niveau d'émission de nickel dans l'air au Québec qui est cinq fois plus élevé que la norme limite d'émission en vigueur à ce moment-là - *note de la rédaction*] Cela nous laisse sceptique sur la valeur de la consultation publique que le gouvernement va faire à Rouyn.

Le gouvernement propose aussi de tenir une assemblée publique sur la question. Cela nous trouble un peu, cela va rendre les choses très émotives, avec des travailleurs angoissés à l'idée qu'ils pourraient perdre leur travail. Je pense que le gouvernement ne peut pas échapper à sa propre

responsabilité qui doit reposer sur une base scientifique. Il doit prendre ses responsabilités et faire son travail. C'est pour cela que nous ne nous sommes pas adressés directement à Glencore avec nos préoccupations et nos revendications. L'État québécois doit prendre sa responsabilité.

Nous avons besoin de l'appui de tout le Québec parce que je pense que la lutte que nous menons va avoir une portée symbolique importante pour tout le Québec.

(Photos : ARET, E. Lessard-Therrien)



Au sujet de la pénurie de main-d'oeuvre et de l'environnement

– André Racicot, travailleur minier de l'Abitibi à la retraite –

Nous devons reconnaître qu'il y a une pénurie de main-d'oeuvre dans tous les secteurs, que ce soit en forêt, dans les mines, dans toute l'industrie. Il y a une pénurie et il n'y a pas assez de personnes pour prendre la relève. Les baby boomers prennent leur retraite, le taux de natalité ne suffit pas à la demande, et surtout il y a plusieurs problèmes qui persistent concernant le recrutement et la rétention des travailleurs. Les travailleurs changent d'employeur parce que les entreprises ne sont pas capables de retenir leurs travailleurs. Bien sûr, le côté monétaire joue un rôle, mais il y a plusieurs autres aspects et les politiques actuelles sont défaillantes en ce qui concerne l'attraction et la rétention des travailleurs.

Même avec la pénurie de main-d'oeuvre, on pourrait résoudre le problème de la main-d'oeuvre qualifiée par des cours de formation, par l'immigration, il y a des pistes de solution mais nous n'avons pas de politique commune. Il y a beaucoup de chercheurs qui abordent la question et les travailleurs également ont beaucoup d'idées qui pourraient être mises en oeuvre pour contribuer à contrer la pénurie de main-d'oeuvre. C'est vrai que la COVID a amplifié la situation, mais il y a quand même des solutions.

À mon avis, la formation professionnelle est une piste de solution importante. Je sais par exemple que dans le secteur des mines et forestier, on a un grand besoin de main-d'oeuvre spécialisée. Nous avons des travailleurs qui ont un cours de base, mais la technologie change rapidement et ils ne sont pas capables de se mettre à jour. Il devrait y avoir de la formation continue à l'intérieur de l'entreprise. Si on ne fournit pas aux travailleurs de la formation continue, ils vont décrocher et aller ailleurs. Il faut mettre beaucoup d'accent sur la formation professionnelle et assurer la reconnaissance des acquis à l'intérieur de l'entreprise, accompagnée de promotion des travailleurs. À l'heure actuelle, ce sont les syndicats qui sont obligés de se battre pour l'obtenir.

Dans mes activités à la mine, j'ai dû me battre pour faire accepter cela à la minière, en leur disant que si vous voulez retenir les travailleurs, il faut les former. Au lieu de faire de la formation continue et de reconnaître la compétence par des augmentations salariales par exemple, les entreprises ont tendance à faire appel à la sous-traitance, et avoir ainsi une main-d'oeuvre dont ils peuvent se débarrasser quand ça fait leur affaire.

Aussi, la vie de famille est de plus en plus importante. Avoir des conditions qui permettent une vie de famille de qualité c'est important pour les jeunes, plus que ça l'était dans notre temps. C'est tant mieux, c'est un changement pour le mieux. Les entreprises du secteur primaire comme le secteur minier ne sont pas alignées sur cela, cela affecte la rétention des travailleurs.

Une autre question qui est très importante à mon avis c'est l'environnement. Il faut avoir des politiques claires, des ententes avec les entreprises selon lesquelles elles doivent respecter les

normes actuelles. La population ne peut pas respecter l'industrie si elle ne respecte pas les standards environnementaux. La qualité du milieu de travail, la qualité de l'environnement de travail, la qualité de l'air c'est très important pour l'ensemble des travailleurs et aussi pour la population.

Je prends l'exemple de l'industrie forestière en Abitibi qui est une véritable farce du point de vue environnemental. Le ministre qui s'occupe du secteur est clairement à la solde des entreprises privées. J'ai un quatre roues et je me promène en forêt avec des amis et ce que je vois, en ce qui concerne les chemins forestiers, je l'appelle un massacre de la forêt, un énorme gaspillage de bois. Il n'y a personne qui contrôle ce qui se passe. Les entreprises prennent uniquement le bois qui leur rapporte, et le reste du bois est laissé pour pourrir sur place. Je ne suis pas un spécialiste mais je me demande comment cela se fait que les inspecteurs, s'il y a des inspecteurs qui surveillent la situation, laissent aller les choses comme cela, avec autant de perte.

Et les jeunes revendiquent de plus en plus un environnement de qualité, et avec raison parce que c'est eux qui vont avoir à faire face au problème.

Aujourd'hui, la production doit comprendre le respect de l'environnement. Tu dois être autorisé à produire à condition que tu respectes l'environnement.

C'est très préoccupant. Les jeunes familles vont y penser à deux fois avant de venir s'établir dans une région où les standards environnementaux ne sont pas respectés.

Il faut que les politiciens, les candidats écoutent la population, écoutent les personnes qui travaillent et qui fournissent les services. Dans la santé, beaucoup de personnes âgées sont décédées dans les dernières années, surtout pendant la pandémie de la COVID. C'est terrible mais les problèmes sont encore là. Ils n'ont pas été résolus. Il ne faut pas que ces problèmes soient cachés sous le tapis pendant les élections.



À titre d'information

Candidats et partis politiques à l'élection du 3 octobre

À quelques jours des l'élections générales du 3 octobre, Élections Québec a annoncé que 880 candidates et candidats se présentent dans les 125 circonscriptions du Québec. C'est une diminution de 60 candidats par rapport aux 940 candidats des élections précédentes de 2018. Quatorze candidats indépendants figurent sur la liste. Il y en avait 21 en 2018.

Au déclenchement des élections, 27 partis politiques étaient enregistrés, contre 19 aux élections de 2018. De ces partis, 19 ont présenté des candidats, alors que tous les partis enregistrés en 2018 avaient présenté des candidats.

Il est possible pour un parti politique de ne pas présenter de candidat lors des élections générales sans perdre son autorisation. Élections Québec dit que « un parti politique autorisé qui ne présente aucune personne candidate lors d'élections générales ou lors d'une élection partielle peut choisir d'agir à titre d'intervenant particulier. Il doit alors en aviser le directeur général des élections. » Le statut d'intervenant particulier permet une dépense d'un maximum de 300 \$ en publicité au cours de la période électorale.

Quarante-trois pour cent des 880 candidats sont des femmes, une augmentation de 3 % par rapport à 2018. Des partis siégeant à l'Assemblée nationale, c'est Québec solidaire qui a le pourcentage le

plus élevé de candidatures féminines – 70 sur 125, soit 56 %. Des douze candidats du Parti marxiste-léniniste, 50 % sont des femmes.

L'âge moyen des personnes candidates est de 45 ans, comme c'était le cas en 2018. C'est donc dans la tranche d'âge des 40 à 49 ans où l'on trouve le plus de candidatures, soit 27 % des candidates et candidats. En 2018, 18 % des candidats étaient âgés entre 18 et 29 ans contre 14 % pour les élections du 3 octobre.

Notons que pour être reconnu comme groupe parlementaire, le Règlement de l'Assemblée nationale prévoit qu'« un parti politique doit, lors des plus récentes élections générales soit avoir fait élire au moins 12 députés, soit avoir obtenu au moins 20 % des voix. » Rappelons qu'aux élections de 2018, Québec solidaire et le Parti québécois ont obtenu ce statut à la suite d'entente avec le gouvernement Legault, même s'ils ne répondaient pas aux exigences.

Voici la liste des 27 partis politiques autorisés par le Directeur général des élections du Québec et le nombre de candidats présentés aux élections du 3 octobre.

Alliance pour la famille et les communautés

2 candidats

Bloc Montréal – Équipe Balarama Holness

13 candidats

Bloc pot, Daniel Blackburn

Aucun candidat

Climat Québec

54 candidats

Coalition avenir Québec

125 candidats

Démocratie directe

28 candidats

Équipe autonomiste

10 candidats

L'union fait la force

9 candidats

Nouveau Parti démocratique du Québec

Aucun candidat

Parti 51

5 candidats

Parti accès propriété et équité

1 candidat

Parti animal Québec

Aucun candidat

Parti Canadien du Québec

20 candidats

Parti conservateur du Québec

125 candidats

Parti culinaire du Québec

2 candidats

Parti humain du Québec

2 candidats

Parti libéral du Québec

125 candidats

Parti libertarien du Québec

1 candidat

Parti marxiste-léniniste du Québec

12 candidats

Parti nul

9 candidats

Parti pour l'indépendance du Québec

Aucun candidat

Parti québécois

125 candidats

Parti vert du Québec

73 candidats

Québec intégrité

Aucun candidat

Québec solidaire

125 candidats

Québécois unis pour l'égalité

Aucun candidat

Union nationale

1 candidat

